

Communiqué pour diffusion immédiate

**« J'aimerais mieux mourir plutôt que de déménager en CHSLD ».
Assurons la pérennité des ressources d'hébergement communautaire**

Rivière-du-Loup, le 29 septembre 2021 : En appuie aux démarches de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), La Fédération pour personnes handicapées du KRTB et ses membres lancent un appel au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin que soit entendu la voix des personnes handicapées vivant en ressources d'hébergement communautaire, qui, faute de financement, sont menacées de fermer leurs portes. **L'Envol, une ressource située chez nous, au Kamouraska, fait également partie de ces ressources.**

Contexte

Au Québec, il existe 9 organismes communautaires qui ont pour mission principale l'hébergement de personnes handicapées requérant des soins disponibles 24/7. Ces ressources, qui représentent en tout 136 personnes handicapées vivant notamment avec des déficiences physiques importantes, ont été créées dans le but d'offrir un milieu de vie alternatif à un hébergement en CHSLD.

Citation

« Après avoir passé plus de 10 ans à travailler très fort sur ce projet, la résidence L'Envol a finalement vu le jour en novembre 2010. Par son implantation dans la communauté locale, elle répond au droit fondamental qui permet l'accès à une ressource résidentielle adaptée pour toute personne handicapée. L'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc. (APHK) est extrêmement fière de cet accomplissement et de pouvoir dire que les personnes handicapées ont maintenant un endroit bien à eux, sécuritaire et adapté à leurs besoins ».

- Carole Lévesque, directrice

Les impacts de la prime Covid

On se rappelle que dans le cadre de la pandémie, le gouvernement a accordé aux préposés aux bénéficiaires (PAB) travaillant dans le réseau de la santé, une prime de 4\$ l'heure. Cependant, les PAB qui travaillaient dans ces 9 ressources d'hébergement communautaire, dont l'Envol, n'étaient à ce moment pas visés par cette prime.

Par conséquent, l'incapacité pour ces ressources d'ajuster les salaires au même taux que ceux offerts par exemple en milieu hospitalier a provoqué l'exode de plusieurs de leurs employés vers le réseau de la santé, fragilisant ainsi la stabilité de leurs services.

Considérant l'urgence de la situation, les ressources concernées, les regroupements régionaux et l'AQRIPH ont fait de nombreuses représentations auprès des instances gouvernementales. C'est donc en janvier 2021 que la prime de 4\$ leur a enfin été accordée, ce qui a pu limiter les dégâts et permettre de maintenir des services de qualité.

La prime et la levée de l'urgence sanitaire

À l'heure actuelle, le gouvernement nous informe que le versement de la prime cessera lors de l'annonce de la levée de l'urgence sanitaire.

En contrepartie,

- Dans le réseau public, le gouvernement a majoré le salaire de façon importante pour les PAB en CHSLD et en milieu hospitalier;
- Dans le réseau des ressources intermédiaires, le gouvernement a accepté de transformer la prime en une mesure permanente pour les PAB lors de la levée de l'urgence sanitaire.

Et en ce qui concerne les ressources d'hébergement communautaire pour personnes handicapées, **ce sera la fin de la prime, sans mesure permanente ajoutée ni bonification du rehaussement.**

Y a-t-il deux classes de PAB pour le gouvernement ?

Citation

« Nous souhaitons comprendre pourquoi les ressources d'hébergement pour personnes handicapées n'ont pas droit au même traitement que les ressources intermédiaires, les CHSLD et les centres hospitaliers.

Nous demandons au ministère, à l'instar des établissements du réseau public et de celui des ressources intermédiaires, qu'une majoration de leur financement leur soit accordée et que la prime soit transformée en mesure permanente afin d'assurer la pérennité de ces milieux de vie ».

- Rachel Germain, directrice de la Fédération pour personnes handicapées du KRTB.

Saviez-vous que

Un portrait réalisé par l'AQRIPH à la demande du MSSS révèle que **de rendre la prime permanente** pour les 9 ressources représente pour le gouvernement une somme annuelle de **940 794\$**.

Et que par ailleurs, l'hébergement en CHSLD pour les 136 personnes dont il est question ici (la seule autre alternative pour elles actuellement) coûterait au gouvernement **12 240 000\$ par an**. Un calcul qui en dit long.

La Fédération pour personnes handicapées du KRTB regroupe des organismes voués à la défense collective des droits et à l'intégration des personnes et leur famille, et ce, depuis plus de 40 ans.

Au nom des personnes que nous représentons, il est impératif que notre gouvernement entende notre appel et agisse rapidement afin de préserver la qualité de vie et la dignité des personnes handicapées et leur famille.

- 30 -

Pour plus d'informations :

Rachel Germain
Directrice,
Fédération pour personnes
handicapées du KRTB
fedekrtb@videotron.ca
418 863-2436

Carole Lévesque
Directrice de l'Association des
personnes handicapées du
Kamouraska Est inc.
Propriétaire de la résidence L'Envol
aphk@videotron.ca
418 492-7149

Document de référence :

« 9 ressources d'exception qui ont besoin d'une considération exceptionnelle! »
disponible sur le site de l'AQRIPH au lien suivant :

<https://aqriph.com/wp-content/uploads/2021/09/Ressources-he%CC%81bergement-MSSS-2-juillet-2021.pdf>